



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

DRLP - BUREAU DE L'ETAT-CIVIL
ET DES ETRANGERS

29 juin 2006

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES
LIBERTES PUBLIQUES**

BUREAU DE L'ETAT-CIVIL ET DES ETRANGERS

**ARRÊTÉ portant modification de la composition de
la commission prévue a l'article L. 312-1 du code de
l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**

LE PREFET d'INDRE-et-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Commandeur dans l'Ordre National
du Mérite,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du
droit d'asile ,

VU le décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 et notamment
son article 13-1,

VU l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2006 portant
composition de la Commission du Titre de Séjour;

VU l'arrêté préfectoral du 26 juin 2006 portant
modification temporaire de la composition de la
Commission du Titre de séjour,

VU l'ordonnance de M. le Président du Tribunal de
Grande Instance de TOURS en date du 2 janvier 2006
prise après avis de l'assemblée générale du Tribunal de
Grande Instance de TOURS,

VU l'ordonnance modificative du 27 juin 2006 de Mme
le Président du Tribunal Administratif d'ORLEANS,

VU la décision de M. le Directeur départemental de la
Sécurité Publique d'Indre-et-Loire en date du 22
septembre 2005,

VU la proposition de Madame la Directrice
départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,

VU la proposition de M. le Président de l'Association des
Maires d'Indre-et-Loire,

SUR PROPOSITION de Monsieur le SECRETAIRE
GENERAL de la PREFECTURE

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - La Commission prévue à l'article L. 312-
1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit
d'asile est composée ainsi qu'il suit, dans le département
d'Indre-et-Loire,

A - PRESIDENT DE LA COMMISSION -

a) Titulaire : M. Jean-Michel DELANDRE , Premier
Conseiller au Tribunal Administratif d'ORLEANS,

b) Suppléant : M. Didier MESOGNON, Premier
Conseiller au Tribunal Administratif d'ORLEANS.

B - MEMBRES DESIGNES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE TOURS -

a) Titulaire : Mme Monique GOIX, Vice-Présidente du
Tribunal de Grande Instance de TOURS,.

b) Suppléant : M. Bruno LALLEMAND, Vice-Président
du Tribunal de Grande Instance de TOURS.

C – PERSONNALITE QUALIFIEE DESIGNEE PAR
LE PREFET POUR SA COMPETENCE EN
MATIERE DE SECURITE PUBLIQUE -

a) Titulaire : M. Pascal DUCOURTIEUX, Directeur du
Service Départemental des Renseignements Généraux,

b) Suppléant : M. Jean-Luc GUILLO, Adjoint du
Directeur Départemental des Renseignements
Généraux,

D – PERSONNALITE QUALIFIEE DESIGNEE PAR
LE PREFET POUR SA COMPETENCE EN
MATIERE SOCIALE –

- Mme Colette PENAUD, Administratrice à l'Union
départementale des Associations Familiales,

E – MAIRE OU SON SUPPLEANT DESIGNÉ PAR
LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES
d'INDRE-et-LOIRE –

a) – Titulaire : M. Jean DELANEAU, Maire
d'AUTRECHE.

b) – Suppléant : M. Michel PASQUIER, Maire de
FONDETTES.

ARTICLE 2 - Le Chef du Service des Etrangers ou son
adjoint assure les fonctions de rapporteur auprès de la
Commission.

ARTICLE 3 - Les arrêtés préfectoraux du 13 janvier
2006 et du 26 juin 2006, portant modification de la
composition de la Commission du Titre de Séjour sont
abrogés.

ARTICLE 4 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture
est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera
publié au recueil des actes administratifs de la
Préfecture.

Fait à TOURS, le 27 juin 2006
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Salvador PEREZ

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, 18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Salvador PÉREZ, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture - Tirage : 28 exemplaires.
Dépôt légal : *29 juin 2006* - N° ISSN 0980-8809.

DIFFUSÉ le 29 juin 2006